

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
11e séance
tenue le
vendredi 21 octobre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 11e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

DECLARATION DU PRESIDENT

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.11
27 octobre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINTS 52 A 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. HDULLEZ (Belgique) : La délégation belge est particulièrement heureuse de voir un représentant du Canada, un pays qui se montre très actif dans le domaine du désarmement, présider les travaux de la Première Commission de cette assemblée générale.

La présidence grecque a déjà exprimé les vues des 12 membres de la Communauté européenne sur un nombre de questions qui touchent au domaine de la limitation de l'armement et du désarmement. Tout en souscrivant entièrement aux idées qui ont été avancées, je voudrais, sur certains points, développer davantage la position de la Belgique.

Il est encourageant de constater que l'évolution positive qui caractérise les relations entre l'Est et l'Ouest continue à avoir des effets stimulants dans beaucoup de domaines, dont celui de la limitation de l'armement et du désarmement. Depuis la dernière réunion de notre commission, les contacts entre les superpuissances se sont encore intensifiés et ont contribué à une plus grande convergence de leurs positions. Cette approche fondée sur le dialogue et la coopération ouvre des perspectives nouvelles.

Nous devons veiller à saisir toutes les occasions qui s'offrent à nous pour développer une approche globale et commune propre à engendrer la confiance, la transparence dans tous les domaines, entre autres ceux des dépenses et des budgets militaires. Cette approche doit être fondée sur le respect des accords déjà conclus.

Le souhait de la Belgique est de voir les Douze participer en tant que tels à ce processus fondamental de l'amélioration des rapports Est-Ouest.

L'Union soviétique et les Etats-Unis se sont déjà engagés dans un programme très ambitieux par son ampleur. Ces deux pays se penchent sur de nouvelles idées pour le réaliser, sur le plan tant quantitatif que qualitatif. La vérification est d'ores et déjà acceptée comme une partie intégrante de ce processus, tout comme le principe des réductions asymétriques. Le Traité FNI, reconnu comme un pas important et historique, en est l'illustration. Qui aurait pu croire en effet, il y a quelques années à peine, que la présence d'équipes d'inspecteurs des deux pays,

M. Houlliez (Belgique)

non seulement sur leurs territoires respectifs mais aussi sur celui de pays tiers, dont la Belgique, allait devenir une routine et que leurs missions se dérouleraient dans un excellent esprit de coopération?

La Belgique souhaite ardemment que ce premier accord de désarmement nucléaire puisse bientôt être suivi d'un autre sur la voie d'une réduction significative des arsenaux nucléaires stratégiques. L'état avancé de ces négociations justifie l'espoir que les deux pays parviendront à lever les derniers obstacles techniques pour couronner ainsi ces efforts de succès.

Toujours sur le plan du désarmement nucléaire, la question des essais nucléaires semble, elle aussi, être marquée par la dynamique de la nouvelle approche choisie par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Là aussi, l'esprit d'ouverture et de coopération se dessine. Les progrès réalisés concernant la vérification expérimentale ouvriront la voie à la ratification des deux traités bilatéraux sur la limitation des essais nucléaires. Ces négociations se révèlent aussi bénéfiques pour les pays non nucléaires. Nous espérons qu'à la Conférence du désarmement, cette perspective incitera tous les participants à prendre en considération la proposition tchécoslovaque au sujet du mandat d'un comité spécial qui s'occuperait de la question de l'arrêt des essais.

Bien que, pour la Belgique, l'objectif final reste certes l'arrêt total, définitif et vérifiable des essais, elle constate que l'approche qu'elle a toujours préconisée, c'est-à-dire une évolution graduelle liée à une amélioration parallèle des systèmes de vérification, mène à des résultats concrets et encourageants.

L'initiative récente émanant de certains pays qui proposent d'amender le Traité de Moscou de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires pour le transformer en un traité englobant tous les essais nucléaires répond, sans aucun doute, au même souci. Nous craignons cependant que cette proposition ne se heurte à trop d'obstacles politiques et juridiques pour pouvoir être menée à bien. La question de l'arrêt des essais nucléaires ne peut en effet être isolée des négociations dans les autres domaines du désarmement.

Un autre résultat concret de ce nouvel esprit qui anime les relations entre les superpuissances en matière de désarmement, est la mise en oeuvre de deux centres chargés de la diminution des risques nucléaires, ce qui est un début de réponse à une grande préoccupation.

M. Houlliez (Belgique)

Pour terminer ce chapitre relatif aux questions nucléaires, ma délégation voudrait attirer l'attention de la Commission sur la nécessité de tenir compte, en traitant les différents volets de ce problème, de l'approche de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, prévue en 1990. La Belgique exprime l'espoir que le Traité, qui garde toute sa valeur, sortira renforcé de cet exercice par le biais de nouvelles adhésions.

Dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, nous sommes heureux de constater les efforts en vue de parvenir à un accord qui préserve l'autorité du Traité sur la limitation des systèmes antibalistiques tout en garantissant la sécurité. Encourageons donc les Etats-Unis et l'Union soviétique dans leur recherche d'un terrain d'entente dans cette négociation complexe. La Conférence du désarmement pourrait apporter sa contribution en tenant compte dans son examen de cette réalité et en évitant des initiatives de nature à entraver les négociations bilatérales.

M. Houllez (Belgique)

Ici aussi la confiance indispensable à tout accord dépendra de l'échange d'informations, de la transparence et de mesures adéquates de vérification qui devront être adaptées à la complexité du problème. Il est aussi évident que des réductions importantes d'armes nucléaires stratégiques faciliteront grandement la recherche d'une solution sur ce point.

La Belgique voudrait aussi attirer l'attention sur un développement récent qui suscite de graves préoccupations, à savoir la prolifération de missiles destinés à des fins militaires. Ce phénomène risque de contribuer à la déstabilisation sur le plan militaire dans beaucoup de régions du monde où la présence de ces armes à capacités multiples pourrait relancer la course à l'armement. Une plus grande coopération internationale pour mettre fin à cette évolution devrait être organisée.

On connaît l'intérêt que porte mon pays au désarmement régional car la paix mondiale ne peut être que la résultante de l'atmosphère de confiance et de l'équilibre dans les différentes régions du monde. Tout conflit local comporte en effet le danger de dégénérer en une conflagration générale. Ce souci est illustré par la présentation à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale de la résolution 42/39 E, adoptée par consensus.

Ceci explique l'importance que mon pays attache au désarmement classique en Europe, où nous poursuivons une stabilité et une sécurité garanties par des réductions significatives des forces afin d'arriver à un équilibre réel.

Nous espérons que les nouvelles négociations sur les armes classiques pourront s'ouvrir cette année encore et qu'elles conduiront sans tarder à l'élimination des principales asymétries dont tous s'accordent aujourd'hui à reconnaître l'existence. L'accent sera mis par priorité sur les principales catégories de forces offensives capables de monter des attaques à bref délai ou par surprise.

Toujours dans le cadre du processus de la CSCE, il importe de signaler que l'application des mesures de confiance élaborées à la Conférence de Stockholm il y a deux ans se réalise à la satisfaction unanime de toutes les parties concernées. Cette expérience démontre à suffisance l'utilité de telles mesures dans une situation aussi complexe que celle de l'Europe, où sont concentrées des forces hors de proportion avec les nécessités de défense.

Nous sommes conscients que les efforts déployés en Europe ne peuvent être cités comme exemple aux autres régions du monde bien que, partout, le désarmement puisse contribuer considérablement à un climat de paix et de stabilité. Dans

M. Houlliez (Belgique)

beaucoup de régions il existe un besoin urgent et croissant de solutions dans le domaine du désarmement classique mais celles-ci doivent être adaptées aux circonstances, aux conditions et aux problèmes propres à ces régions.

Des efforts dans ce sens sont à signaler dans plusieurs parties du monde et nous devons les encourager et les soutenir. Le fait que plusieurs foyers de tensions régionales soient en voie d'extinction devrait créer des conditions propices à des efforts de désarmement classique.

Il est intéressant de noter que la prise de conscience du rôle et de la portée du désarmement classique s'accroît sans cesse. La tendance à banaliser les armes conventionnelles en mettant excessivement ou exclusivement l'accent sur les aspects nucléaires de l'armement peut être dangereuse et fausser l'ensemble du problème.

On peut donc souligner avec satisfaction l'intérêt grandissant pour le problème des transferts internationaux d'armements et le rôle éventuel qui pourrait être réservé à l'ONU dans ce domaine. La Belgique est prête à rechercher avec d'autres toute solution acceptable à ce problème dont l'ampleur est souvent passée sous silence.

Les raisons d'espérer concernant le désarmement chimique sont nombreuses, en raison du progrès constant des négociations à la Conférence du désarmement. Elles sont malheureusement obscurcies par les violations répétées du Protocole de Genève dans le conflit entre l'Iraq et l'Iran, violations qui ont été confirmées par les missions d'enquête dépêchées par le Secrétaire général.

Nous sommes, je crois, tous conscients des risques qu'entraîne toute violation d'un accord international, de l'impression qui pourrait se répandre d'une licence tacite accordée à l'infraction. Ce risque est d'autant plus préoccupant qu'il affecte une norme importante de la réglementation internationale de l'armement, norme qui avait résisté à l'épreuve du temps.

Nous sommes cependant encouragés par les condamnations sans équivoque et les réprobations qui ont frappé ces violations. Nous saluons l'idée de convoquer une conférence internationale ad hoc sur le respect du Protocole de Genève. Ce sera l'occasion pour la communauté internationale de prendre l'exacte mesure des risques que comporte la situation créée par ces violations, de renouveler sa volonté politique de maintenir l'arme chimique dans le statut d'opprobre qui a été consacré par le Protocole de Genève, et de respecter cet instrument de droit. D'autre part, cette volonté politique s'exprimera d'une façon plus radicale et plus efficace dans la conclusion d'un traité d'interdiction totale de l'arme chimique.

M. Houlliez (Belgique)

Ainsi entendue, cette conférence internationale rejoindrait les graves préoccupations de la Belgique, telles qu'elles furent exprimées par le Ministre belge des relations extérieures, M. Leo Tindemans, devant cette même assemblée générale. La Belgique est donc en mesure de soutenir ce projet. Elle espère que l'ensemble de la communauté internationale pourra y répondre de manière positive. Il s'agit d'une cause qui nous concerne tous pour l'avenir. Personne n'a intérêt à un retour de la guerre chimique dont certains pays, dont le mien, ont fait l'horrible expérience, alors que les progrès de la technologie seraient susceptibles de la rendre plus redoutable encore, si c'était possible, que par le passé. Le danger existe. Il faut le conjurer, en tout premier lieu, par une manifestation de volonté unanime de respecter la norme d'interdiction de l'usage.

M. Houlliez (Belgique)

Concernant les négociations en cours à la Conférence du désarmement, plusieurs développements intervenus cette année nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

Premièrement, la divulgation volontaire de données sur l'armement chimique a été entamée. De bons exemples ont été donnés. Ils méritent d'être suivis, de même que pour les usines fabriquant à des fins pacifiques des produits chimiques dont il s'est avéré qu'ils sont adéquats pour l'armement chimique. Il paraît élémentaire de savoir à quoi s'appliqueront les mesures de contrôle international de la future convention, le nombre de pays et d'installations concernés.

Deuxièmement, la concertation internationale sur les essais d'inspection qui sont menés de manière autonome par plusieurs pays. Il est utile que soient testées les procédures d'inspection qui sont actuellement développées à la Conférence du désarmement, de manière extrêmement encourageante, par le groupe de travail présidé par M. Numata du Japon.

Troisièmement, les signes apparus à cette même assemblée générale que le consensus est près de se réaliser sur un principe essentiel de la future convention, à savoir l'interdiction totale de la production d'armes chimiques dès l'entrée en vigueur.

La Belgique attend de la Conférence du désarmement, aux travaux desquels la délégation belge, que je dirige, entend continuer à contribuer activement, un effort soutenu mais toujours vigilant, de manière à parvenir aussi rapidement que possible à une bonne convention de désarmement chimique qui soit aussi cohérente et efficace que possible.

Suite à la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, des mesures pour une plus grande confiance et transparence entre les parties ont été recommandées et ensuite appliquées par un nombre de pays - dont la Belgique.

Les progrès scientifiques, auxquels nous assistons dans le domaine de la biologie et les sciences qui y sont liées, sont tels que l'usage de ces progrès à des fins militaires aurait des conséquences incalculables pour l'humanité. Nous souhaitons que davantage de pays manifestent concrètement leur soutien à cette convention.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement aurait dû être le point fort des années écoulées dans le domaine du désarmement. La deuxième session extraordinaire, en 1982, n'avait pu se conclure

M. Houlliez (Belgique)

par un nouveau document final, et il aurait donc été souhaitable d'éviter que la troisième ne connaisse le même sort. La ferme volonté d'en faire un succès était pourtant présente : le nombre de discussions constructives et le brassage d'idées sans précédent en sont la preuve. Un consensus n'a cependant pas pu se faire autour d'un projet de document final donnant les grandes orientations de nos efforts futurs pour poursuivre l'objectif de la limitation des armements et du désarmement.

Ceci ne doit toutefois pas nous inciter au pessimisme ni à la résignation quant aux développements à venir. Tous les participants ont acquis une compréhension plus approfondie des problèmes et sont conscients que la dynamique du désarmement ne s'arrêtera pas pour autant à condition : premièrement, de tirer les leçons utiles pour l'avenir du débat très large qui a eu lieu sur de nombreuses questions; et, deuxièmement, de ne pas séparer le débat de la réalité internationale.

Les idées développées durant la session extraordinaire méritent d'être examinées plus à fond pendant l'actuelle session de l'Assemblée générale. Le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement reste un document de référence essentiel dans le domaine du désarmement. Mais ce désarmement a surtout besoin de réalisations concrètes. Nous n'avons pas le droit de manquer les occasions qui s'offrent d'une plus grande compréhension et d'une plus grande ouverture. C'est ainsi que nous atteindrons la confiance mutuelle, base essentielle d'un avenir de paix, une paix qui ne serait pas seulement le silence des armes mais une paix garantissant la souveraineté et l'intégrité de toutes les nations ainsi que la liberté dans la dignité de chaque homme.

C'est dans cet esprit que mon pays aborde les travaux de la présente session de la Première Commission, avec l'espoir que nous nous efforcerons tous d'augmenter l'efficacité et donc la crédibilité de cette commission par un travail rationnel et pragmatique, la fusion des projets de résolution similaires et surtout la recherche de résolutions de consensus, afin que nous puissions nous exprimer d'une seule voix en faveur d'efforts appuyés unanimement.

M. ARNOUSS (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :
Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de la Première Commission, et félicite également les autres membres du Bureau.

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

La présente session se réunit à un stade important du processus du désarmement, après que le monde a vu la conclusion du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI. Il y a également une tentative d'accord sur une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives, outre l'engagement pris à l'égard des systèmes de missiles antibalistiques et l'accord imminent sur l'interdiction de l'emploi des armes chimiques et des essais nucléaires.

L'incapacité de la troisième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de parvenir à un accord en raison d'importants obstacles a, en même temps, déçu le monde. Pourtant, cette session a contribué à faire prendre davantage conscience des domaines sur lesquels on devait axer les efforts à l'avenir, et a mis en relief la volonté des Etats de s'efforcer à servir la cause commune, qui est de mettre fin à la course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires, et de parvenir au désarmement. L'accord qui semble se dégager entre les Etats-Unis et l'Union soviétique raffermi l'espoir que des progrès concrets pourront être enregistrés vers l'élimination totale des armements nucléaires.

La plus grave menace qui pèse sur l'humanité est le déclenchement d'une guerre nucléaire. Il serait impossible de contrôler tout conflit dans lequel l'une des parties utiliserait en premier les armes nucléaires; cela aboutirait à l'anéantissement du monde. La conclusion évidente est qu'il ne peut y avoir de vainqueur dans une guerre nucléaire; toute l'humanité serait vaincue.

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

Etant donné que la théorie de la paix universelle fondée sur la dissuasion nucléaire a été rejetée par la communauté internationale et ne peut pas être soutenue, nous devons envisager de travailler ensemble pour éliminer de telles armes. Pour ce faire, il serait judicieux de commencer par se mettre d'accord sur l'interdiction globale des essais nucléaires aussi rapidement que possible pour protéger l'environnement et l'homme contre leurs effets dévastateurs.

Le fait que les Etats dotés d'armes nucléaires continuent d'ignorer leurs engagements s'agissant de l'application des résolutions adoptées par les Nations Unies qui concernent l'interdiction complète et globale de ces essais accélère la course aux armements et place le monde au seuil d'une catastrophe nucléaire dévastatrice. La véritable protection contre ces dangers réside dans une action mondiale et globale qui mettrait un terme à la course aux armements et empêcherait la prolifération des armes. Nous pensons que les Etats dotés d'armes nucléaires devraient redoubler d'efforts pour trouver une formule juste et appropriée qui permettrait de s'accorder sur les conditions garantissant le non-recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre les Etats qui ne le sont pas. Il n'est ni juste ni logique que les Etats non dotés d'armes nucléaires restent vulnérables à la menace d'être victimes des armes nucléaires alors qu'on leur demande de s'abstenir d'en acquérir. Les déclarations unilatérales faites par les Etats dotés d'armes nucléaires sont, à notre avis, insuffisantes pour promouvoir la tranquillité et la confiance.

Le fait que certains Etats dotés d'armes nucléaires n'aient pas respecté le principe de non-prolifération des armes nucléaires a permis au régime de Pretoria et à celui de Tel-Aviv d'acquérir une capacité militaire nucléaire et de la développer de façon telle qu'elle est devenue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, il est essentiel que de véritables garanties soient fournies aux Etats non dotés d'armes nucléaires leur assurant qu'ils ne seront pas victimes de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires. En tant que première étape dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires, les Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que le monde entier doivent travailler avec plus d'acharnement pour créer plus de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde.

Dans ce contexte, la République arabe syrienne a pleinement appuyé la création de telles zones et a souligné la nécessité de faire de la Méditerranée, du

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

Moyen-Orient, de l'Afrique et des autres régions du monde des zones exemptes d'armes nucléaires. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient contribuerait de façon efficace à la sécurité et à la stabilité de la région. Pour ce faire, il faut contraindre Israël à respecter les résolutions de l'Assemblée générale en adhérant au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et en plaçant ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). De plus, pour remplir une condition fondamentale pour la création d'une telle zone, Israël doit détruire son arsenal nucléaire et renoncer à développer et à produire de telles armes.

En outre, les politiques du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud et sa collaboration avec son homologue de Tel-Aviv, qui a été condamnée par la communauté internationale, font obstacle à l'application des dispositions des résolutions des Nations Unies qui préconisent la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. De telles politiques menacent aussi bien l'Afrique que le Moyen-Orient et compromettent la sécurité et la paix internationales. Des mesures appropriées doivent être prises à l'échelon international, y compris l'imposition d'un interdit nucléaire et de sanctions obligatoires contre le régime de Pretoria et celui de Tel-Aviv pour les forcer à placer leurs centrales nucléaires sous le régime des garanties de l'AIEA, en application des dispositions des Nations Unies. L'acquisition des armes nucléaires par Israël menace non seulement la paix au Moyen-Orient mais dans le monde entier.

La République arabe syrienne appuie la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix et les efforts tendant à convoquer une conférence internationale à cette fin. La République arabe syrienne appuie également l'appel lancé par la République démocratique de Corée pour faire de la péninsule coréenne une zone exempte d'armes nucléaires et une zone de paix exempte de bases étrangères.

La République arabe syrienne s'est associée à la demande visant à inclure dans l'ordre du jour le point proposé par les Etats parties au Traité de non-prolifération intitulé "Application des conclusions de la troisième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la création du comité préparatoire pour la troisième Conférence d'examen". Nous espérons que l'Assemblée générale pourra adopter la résolution sur ce point.

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

La communauté internationale a reconnu à l'unanimité que l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité. Par conséquent, nous devons élargir la coopération internationale et l'appliquer à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. La condition fondamentale pour la réalisation de cet objectif réside dans le maintien de l'espace extra-atmosphérique à l'abri de tout type d'armes, et dans la volonté de ne pas mettre en oeuvre les programmes visant à mettre au point, essayer et déployer des systèmes d'armes spatiales. On ne peut espérer mettre fin à la course aux armements, ni l'inverser avant d'avoir mis fin à ces activités. Cette mesure sera suivie d'un accord interdisant la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, condition absolument nécessaire pour parvenir à une sécurité globale universelle fondée sur un régime exempt d'armes nucléaires et sans violence. La communauté internationale s'est fermement prononcée contre le programme de la guerre des étoiles et l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. D'ailleurs, la participation d'Israël à ce programme en tant qu'allié stratégique des Etats-Unis d'Amérique ne fait qu'augmenter les risques que comporte un tel programme et constitue une menace directe et constante à la cause de la paix. Israël a participé de façon encore plus active à ces plans, ce qui lui a permis d'acquérir les techniques les plus modernes dans l'utilisation des armes nucléaires. Cela a accru sa capacité militaire nucléaire et a renforcé sa politique expansionniste et colonialiste dans les territoires palestiniens occupés et dans les autres territoires arabes occupés.

La République arabe syrienne met en garde contre la coopération stratégique entre les deux pays, laquelle permet à Israël de développer et de produire des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, y compris des systèmes de vecteurs d'armes tels que les avions et les missiles et lui fournit tous les moyens nécessaires pour renforcer sa capacité militaire et pour réaliser ses objectifs agressifs.

Dans ce contexte, le lancement par Israël, le 19 septembre 1988, d'un satellite artificiel "OFFEQ" accélérera la course aux armements et menacera davantage la région. Sans la coopération entre ces deux alliés, Israël n'aurait pas pu réaliser un tel objectif.

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

Confirmant cela, Moshe Peres, Directeur des industries aéronautiques israéliennes, a déclaré après le lancement qu'une technique importée avait été utilisée dans la production de OFFEQ-I. Ce satellite sera utilisé pour l'espionnage et d'autres fins belliqueuses, comme l'a déclaré Mordechai Gur, ancien chef d'état-major, maintenant Ministre sans portefeuille du cabinet, en disant que :
(l'orateur parle en anglais)

"... Israël a commencé à travailler à la mise au point d'un satellite de reconnaissance après avoir décidé qu'il ne pouvait pas compter sur les Etats-Unis pour lui fournir tous les renseignements." (Le New York Times, 20 septembre 1988, p. 1)

(l'orateur poursuit en arabe)

Un journal soviétique spécialisé a indiqué qu'Israël prévoyait le lancement d'un autre satellite espion pour remplacer le premier, lancé le mois dernier. Le journal indiquait que le plan de service de cet espion de l'espace consiste essentiellement à recueillir des renseignements sur les armées arabes et leurs mouvements, et à surveiller les installations stratégiques des Etats voisins d'Israël et de guider les roquettes israéliennes CHETZ ou OFFEQ-I vers ces installations importantes.

Les questions relatives au désarmement sont maintenant on ne peut plus urgentes; en effet, notre monde est devenu un gigantesque arsenal d'armes de destruction massive. Aujourd'hui, le monde qui a acquis tous les moyens d'une vie confortable et prospère tout en mettant la technique au service du progrès de l'humanité, a aussi mis au point les moyens d'amener la destruction, que ce soit par les armes nucléaires, les armes de destruction massive ou les armes chimiques et biologiques, dont l'utilisation ou le stockage doivent être interdits. Nous devrions sans tarder proclamer une interdiction générale de ce type d'armes létales et préparer et conclure les instruments juridiques nécessaires à cette fin.

Les progrès majeurs réalisés sur la voie du désarmement ont permis aux peuples de favoriser le climat nécessaire à leur développement et à leur prospérité, car le désarmement et le développement sont liés d'une manière mathématiquement progressive, et tout progrès dans le désarmement se reflète clairement dans le

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

développement et les ressources libérées par le désarmement pourront être consacrées à la mise en oeuvre de plans de développement, particulièrement dans les pays en développement.

La Syrie s'est félicitée de la convocation de la Conférence internationale sur le rapport entre le désarmement et le développement et estime que ses conclusions sont une contribution encourageante aux efforts déployés pour réaliser l'objectif auquel aspirent tous les peuples du monde, à savoir un monde exempt de toutes les formes d'agression, de racisme, de domination et d'occupation étrangère, un monde de paix, de prospérité et de justice.

La Syrie s'est également félicitée de l'initiative du Groupe africain relative à l'inscription à l'ordre du jour de la question du déversement des déchets industriels et nucléaires en Afrique. S'agissant toujours du développement, nous devons attirer l'attention sur les graves conséquences du transfert de déchets toxiques et dangereux des pays développés industrialisés vers les pays en développement. C'est là une question grave qui préoccupe l'ensemble de la communauté internationale. Elle touche la vie des peuples et l'environnement dans les pays où sont déversés ces déchets toxiques et dangereux. La communauté internationale doit déployer des efforts concertés pour aider les pays en développement qui souvent n'ont pas les moyens scientifiques, techniques et financiers pour faire face à ce problème. De plus, cela a différentes répercussions sur le processus de développement des pays en développement.

La République arabe syrienne lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle prévoie des instruments internationaux complets qui interdisent le transfert de déchets toxiques et dangereux des pays industrialisés vers les pays en développement et l'achat de tels déchets dans ces pays et qui assurent que de tels déchets seront traités sur le territoire des Etats producteurs. Elle lance un appel aux Etats développés pour qu'ils promulguent une législation nationale qui interdise l'exportation de ces déchets et aux pays en développement pour qu'ils légifèrent contre l'entrée de tels déchets sur leur territoire. La Syrie estime qu'il va du devoir de tous les Etats de coopérer pour contrôler le transfert de telles substances des pays développés vers les pays en développement.

En conclusion, le respect des buts et principes de la Charte et le renforcement du rôle de l'Organisation internationale de façon à ce que soient réaffirmés ses buts et principes, à savoir l'égalité souveraine de tous les Etats,

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout Etat, le respect du droit des peuples à l'autodétermination, et l'élimination de l'agression et de l'occupation, tout cela contribuera à accélérer le processus de désarmement et à l'établissement d'un monde où la paix, la prospérité et la justice prévaudront.

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : La Première Commission de l'Assemblée générale se réunit quatre mois à peine après la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La session extraordinaire nous a donné la possibilité d'exprimer notre position sur toute une gamme de questions reliées au désarmement. Nous avons espéré qu'un document de clôture de la session extraordinaire contiendrait des directives précises pour des négociations en matière de désarmement pour la dernière décennie de ce siècle. Bien que la session extraordinaire n'ait pu parvenir à un accord sur une issue finale, nous pensons que la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement n'a pas été un exercice vain, et ce parce que cette session nous a donné une possibilité unique de procéder à un examen approfondi des questions et nous a permis de prendre connaissance des grandes préoccupations de la communauté internationale liées au désarmement, au développement et à la sécurité internationale.

Nous l'avons souligné lors de la session extraordinaire et nous voulons le répéter ici : la communauté internationale doit continuer à déployer tous les efforts possibles pour tirer parti du relâchement évident de la tension dans les relations Est-Ouest. Nous savons pertinemment qu'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace est encore bien éloigné. Nous ne pouvons toutefois méconnaître le climat favorable aux négociations qui règne présentement, comme cela ressort à l'évidence de l'accord récent sur la réduction effective de la capacité nucléaire militaire et l'élimination de toute une catégorie d'armements. Nous nous félicitons du Traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée (Traité FNI), qui représente un début prometteur dans la nouvelle évolution vers un monde plus sûr, plus stable et, en fin de compte, exempt d'armes nucléaires. Même si la conclusion d'un accord sur une réduction de 50 % des capacités stratégiques des deux superpuissances au cours de cette année semble peu probable, nous sommes confiants que les Etats-Unis et l'Union soviétique continueront de négocier sérieusement et sincèrement en vue de la réalisation de ce but intermédiaire.

M. Rana (Népal)

La conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est d'une importance cruciale pour l'avenir de la limitation des armements et du désarmement. Elle est généralement reconnue comme la mesure la plus urgente à prendre pour faire cesser la course aux armements nucléaires, sous ses aspects qualitatifs notamment. Sans minimiser l'importance des négociations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, ma délégation aimerait toutefois souligner l'importance de l'enjeu de cette question pour l'ensemble du monde. Le rapport de la Conférence du désarmement concernant l'interdiction complète des essais est loin d'avoir répondu à l'attente générale. Nous invitons la Conférence du désarmement à persister dans ses efforts, l'interdiction complète des essais étant l'épreuve décisive qui permettra de juger si les Etats dotés d'armes nucléaires souhaitent poursuivre le désarmement nucléaire. Les derniers progrès enregistrés dans l'expérience commune des Etats-Unis et de l'Union soviétique concernant la vérification nous confortent dans l'espoir que les grandes puissances n'auront aucun problème à coopérer pleinement avec la Conférence du désarmement pour lui permettre de s'acquitter de son mandat : oeuvrer à l'interdiction des essais nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste le seul instrument international auquel ait abouti l'action pour interdire la prolifération horizontale tout en limitant la prolifération verticale des armes nucléaires. Ce traité témoigne de la bonne foi des Etats non dotés d'armes nucléaires qui y sont parties. Ma délégation appuie la convocation de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération. Toutefois, nous craignons que si les Etats dotés d'armes nucléaires continuent à ne pas honorer leurs obligations aux termes du Traité, cela n'affaiblisse à long terme cet important instrument international. Aussi la Conférence d'examen de 1990 sera-t-elle déterminante pour la viabilité du Traité de non-prolifération au-delà de 1995 et servira-t-elle de catalyseur pour l'accession universelle au Traité.

Le désarmement nucléaire doit se voir accorder la plus haute priorité dans tous les ordres du jour du désarmement. Toutefois, l'expérience des 40 dernières années exige des progrès simultanés dans de nombreux autres domaines. Les armes chimiques sont également un défi lancé à la communauté internationale. L'utilisation largement répandue de ces armes dans un passé récent appelle une

M. Rana (Népal)

action immédiate de la part de la communauté internationale afin qu'elles ne deviennent pas une caractéristique de la guerre conventionnelle. L'expérience passée a remis en question l'efficacité du Protocole de Genève de 1925. Les résolutions 612 (1988) et 620 (1988) du Conseil de sécurité reflètent la préoccupation universelle devant l'usage répété des armes chimiques. En conséquence, le Népal appuie la proposition de convoquer une réunion des parties au Protocole de Genève de 1925. Nous espérons sincèrement que cette conférence contribuera de manière positive aux travaux effectués actuellement par la Conférence du désarmement en ce qui concerne les armes chimiques. La conclusion d'un accord général sur les armes chimiques, comprenant l'interdiction de leur fabrication, de leur possession et de leur stockage, est le seul moyen de déjouer cette menace. Seule une élimination totale et vérifiable peut garantir la non-utilisation des armes chimiques.

La question de la limitation des armes conventionnelles et du désarmement s'est vu accorder toute l'attention qu'elle mérite pendant la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. L'escalade de la course aux armements conventionnels est aussi déconcertante que dangereuse. Les expériences passées sont un rappel douloureux des tragédies et des tensions engendrées par la course aux armements conventionnels. La communauté internationale ne peut à la fois ignorer ce problème et se sentir en sécurité. Le désarmement conventionnel étant une préoccupation et une responsabilité communes de toutes les nations, il est nécessaire et réaliste que son processus commence dans l'une des régions les plus armées : l'Europe. L'absence d'évolution positive en Europe ne peut toutefois pas justifier l'absence de progrès dans les pays en développement. Les difficultés économiques qu'il connaît actuellement placent le monde en développement devant une responsabilité plus grande encore : entamer de sérieuses négociations bilatérales et régionales sur le désarmement conventionnel. Egalité et parité, transparence et vérification dans le domaine militaire devraient, de l'avis de ma délégation, permettre de progresser vers la limitation des armes conventionnelles et le désarmement.

Les transferts internationaux d'armes et de techniques connexes ont tout autant d'importance en ce qui concerne le désarmement conventionnel. Ma délégation réaffirme qu'elle appuie la proposition tendant à prier le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale des plans pour encourager une plus grande

M. Rana (Népal)

transparence dans tous les types de transfert internationaux d'armes conventionnelles. Il faudrait également demander au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale des propositions concernant un système grâce auquel les Etats Membres fourniraient aux Nations Unies une liste de leur matériel et de leurs techniques et indiqueraient le montant de leurs importations et de leurs exportations, sur une base universelle et non discriminatoire.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a présenté toute une gamme de recommandations importantes. A ce stade, ma délégation voudrait simplement souligner combien il est urgent d'appliquer ces recommandations.

Le déversement illégal de déchets radioactifs et toxiques sur le territoire de certains pays en développement est devenu une nouvelle source de préoccupation. Nous partageons pleinement l'inquiétude manifestée à ce sujet par les Etats d'Afrique et des Caraïbes. L'inclusion d'un nouveau point - le point 65 k) - à l'ordre du jour de la Première Commission montre toute la gravité que revêt cette question pour la communauté internationale. Nous espérons que les délibérations sur cette question marqueront le début d'un nouvel effort international visant à s'attaquer au problème en tenant dûment compte de l'environnement humain et marin.

Même si sa première préoccupation doit sans aucun doute être de contrôler et de limiter les armes de destruction massive, la communauté internationale doit aussi s'employer à promouvoir et à renforcer les mesures susceptibles de relâcher les tensions, de limiter les conflits et d'accroître la confiance. Nous sommes heureux de noter que ces mesures ont retenu toute l'attention qu'elles méritaient au cours des délibérations de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. On voit se dégager de plus en plus un consensus sur la nécessité d'arriver dès que possible à un accord devant conduire à la conclusion d'un instrument international pertinent pour garantir la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. En outre, nous sommes convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires étaye et complète nos efforts et nos objectifs de désarmement. Le Traité de Tlatelolco et le Traité de Rarotonga sont d'une extrême importance pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine et dans la région du Pacifique Sud.

M. Rana (Népal)

Nous appuyons la proposition tendant à créer des zones similaires en Europe septentrionale, dans les Balkans, au Moyen-Orient, en Afrique et dans notre propre région d'Asie du Sud. De même, la création de zones de paix peut contribuer à la sécurité et au développement d'un Etat ou d'Etats et à la paix et à la sécurité d'une région déterminée. Nous appuyons fermement une prompte convocation de la Conférence de Colombo pour assurer la mise en oeuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. De même, nous appuyons les efforts des pays de l'Atlantique Sud en vue de donner forme concrète à la zone de paix et de coopération, décision qui a été reconfirmée lors d'une réunion de chefs d'Etat qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juillet de cette année. La proposition de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) visant à faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix et de coopération reçoit également notre plein appui. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention de la Commission sur la proposition de S. M. le Roi Birendra Bir Bikram Shah Dev de faire du Népal une zone de paix. Le concept faisant d'une seule nation une zone de paix serait, selon nous, une contribution précieuse aux efforts communs que nous déployons pour renforcer le processus de paix en général, partout où c'est possible, et brique par brique, si c'est nécessaire.

J'ai esquissé les voeux de ma délégation sur certains points de notre ordre du jour. Il y a d'autres questions importantes que je n'ai pas abordées dans cette déclaration, telles que la question de l'utilisation pacifique de l'espace, le désarmement naval, la réduction des budgets militaires, les mesures de vérification et celles propres à établir la confiance. Le mépris dont fait preuve l'Afrique du Sud à l'égard du désir unanime du continent africain de faire de l'Afrique une zone dénucléarisée est un grand problème en soi. Le processus de contrôle des armements et de désarmement est aussi politique que militaire. Il exige une volonté de dialogue et de coopération. Plus important encore, la volonté d'entamer de sérieuses négociations sur les questions de désarmement constitue une reconnaissance du droit fondamental de tous les Etats à la sécurité et à la paix. Les progrès enregistrés récemment n'auraient pas été possibles sans un désir de confiance mutuel et un souci d'accommodement.

Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a souligné l'importance pour les Etats de respecter strictement l'obligation qu'ils ont contractée aux termes de la Charte

M. Rana (Népal)

s'ils veulent obtenir un résultat désirable et durable au moyen du désarmement. La percée qui a fait date sous la forme du Traité FNI a été effectuée grâce aux négociations bilatérales. Ce succès ne diminue d'aucune façon l'importance d'une approche multilatérale. Les Nations Unies jouent un rôle central et ont une responsabilité essentielle dans les questions liées au désarmement et à la sécurité car elles incarnent la conscience de la communauté internationale. Elles seules peuvent définir les buts et principes relatifs au désarmement, et elles seules peuvent élaborer un programme global de désarmement.

Si les réalisations des organes des Nations Unies dans le domaine du désarmement sont inégales, elle n'en sont pas moins importantes. La dernière session de la Commission du désarmement a enregistré une grande convergence de vues dans le domaine de la vérification et, jusqu'à un certain point, dans celui des mesures visant à établir la confiance. La Conférence du désarmement, en tant que seule instance multilatérale de négociation, doit aller résolument de l'avant et passer d'une discussion générale sur les questions de désarmement à des négociations portant sur des instruments concrets, satisfaisant ainsi aux aspirations de la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies.

Le Programme de bourses de formation des Nations Unies en matière de désarmement a joué un rôle extrêmement utile en aidant des pays en développement comme le Népal à constituer un groupe d'experts en matière de désarmement. La campagne mondiale du désarmement est également importante pour mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement. Dans cet ordre d'idées, je voudrais dire combien ma délégation est reconnaissante à tous les Etats Membres de l'honneur fait au Népal en le choisissant comme pays hôte du Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement pour l'Asie et le Pacifique. J'ai le plaisir de pouvoir annoncer que l'Accord créant le Centre a été signé entre le Gouvernement du Népal de Sa Majesté et le Département des affaires de désarmement. Le Centre deviendra opérationnel dans quelques mois. Le Gouvernement du Népal de Sa Majesté s'est pleinement engagé à faire tout ce qu'il pourrait dans le domaine de ses possibilités pour que le Centre soit actif et efficace. Le succès du Centre dépendra, toutefois, de l'appui financier que lui apporteront les Etats Membres. Nous espérons que les Etats Membres ne laisseront pas des ressources financières limitées handicaper l'Organisation qu'ils ont mise sur pied pour la région de

M. Rana (Népal)

l'Asie et du Pacifique. En parlant du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, je ne saurais ignorer le rôle important joué par le Département des affaires de désarmement, sous la direction de son éminent Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi. Nous sommes en faveur du renforcement de ce département, pour qu'il puisse jouer un rôle à la hauteur des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Tandis que nous discutons des questions de désarmement d'une importance fondamentale, nous nous félicitons de vous avoir, Monsieur le Président, vous qui êtes un diplomate hautement qualifié et un homme engagé, pour nous guider dans nos débats. Non seulement nous faites-vous bénéficier de votre vaste expérience en la matière, mais vous représentez aussi un grand pays, le Canada, qui est tenu en très haute estime en ces lieux en raison des contributions positives et précieuses qu'il a apportées dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. C'est pour ces raisons que votre présidence augure bien du succès des travaux de la Première Commission pendant la session actuelle.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Je suis heureux de commencer mon intervention de la façon dont mon collègue du Népal a terminé la sienne. Monsieur le Président, le travail magnifique que vous avez accompli au cours de ces derniers jours et ma connaissance des projets que vous formez pour votre commission et son avenir, font qu'il est de mon devoir de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de notre commission et de rendre hommage à votre sagesse et à votre expérience. Ces qualités nous assurent du succès de notre commission. J'espère donc que vous me pardonnerez, Monsieur le Président, si je vous adresse mes félicitations ainsi qu'à tous les membres du Bureau, car elles sont vraiment méritées.

Il ne fait aucun doute que la présente session est témoin de signaux sans précédent et de manifestations que l'on n'a pas vues depuis longtemps, manifestations d'un changement dans la politique internationale, dans l'optique des principes et objectifs de la Charte, et un mouvement dans la voie d'une solution pacifique des différends régionaux.

M. Abulhasan (Foweit)

L'évolution récente et marquante des relations américano-soviétiques, qui a débouché sur la conclusion du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, a créé un climat propice aux efforts de la communauté internationale dans sa recherche de la paix et, bien entendu, aux travaux de la Commission.

Il y a quelques mois l'Assemblée générale a tenu sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. La participation de nombreux chefs d'Etat ou de gouvernement et d'un nombre encore plus grand de ministres des affaires étrangères à cette session montre l'importance qu'attachent les pays du monde à la question du désarmement, question des plus cruciales pour réaliser l'objectif le plus immédiat de l'Organisation : l'édification d'un avenir stable, sûr et durable pour l'humanité. Même si cette session de l'Assemblée n'a pas réussi à adopter un document final, elle a toutefois contribué à définir les domaines sur lesquels il faut concentrer nos efforts. Elle a aussi affirmé l'intention de tous les pays de tout faire pour mettre un terme à la course aux armements.

Lors de cette session, le Maire d'Hiroshima a lancé un appel à l'Assemblée générale pour mettre fin à la course aux armements, car si nous ne mettons, a-t-il dit, un terme aux armes atomiques, ces armes mettront un terme à notre vie. Si nous comparons le climat mondial relativement favorable qui règne cette année avec celui de la première session extraordinaire en 1978 ou de la deuxième en 1983, on peut constater des progrès encourageants et concrets en vue de protéger l'humanité contre un holocauste nucléaire. On peut aussi noter qu'un nombre croissant de pays tiennent à traiter les questions de désarmement d'une façon pragmatique et réaliste. Tous les observateurs considèrent qu'il importe d'accroître la confiance et d'adopter des mesures de vérification et reconnaissent les progrès accomplis au titre des conventions et traités.

Comme par le passé et conformément au droit international, les mesures propres à accroître la confiance ne sauraient être remplacées par les mesures ou les conditions préalables de désarmement ni détourner l'attention de la question du désarmement. L'Assemblée générale, en inscrivant l'année dernière, pour la première fois, un point relatif à la Conférence mondiale de désarmement, a agi de façon décisive. Même si on n'a pas donné suite à cette idée, nous espérons qu'un jour elle deviendra une mesure importante sur la voie du désarmement.

M. Abulhasan (Koweït)

Le fait qu'ils craignent l'échec final de leurs pratiques inhumaines les a poussés à se doter d'armes nucléaires en tant que moyen de terrorisme, d'agression et de chantage. Nous savons tous, d'après les rapports, que les deux régimes racistes ont mis au point des missiles balistiques, une bombe à neutrons et des vecteurs nucléaires.

La situation est d'autant plus dangereuse que l'on sait que les deux entités racistes se livrent à la piraterie technique par tous les moyens pour mettre au point des armes de destruction massive alors même qu'elles font tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher, par l'intermédiaire de leurs alliés, que leurs voisins reçoivent ce dont ils ont besoin pour défendre leurs droits et leur territoire.

Je pense qu'il convient de citer ici les événements les plus récents. Je vous rappelle la crise, toujours d'actualité, entre la Norvège et Israël, quant au mauvais usage qui a été fait de l'eau lourde fournie par la Norvège à l'entité sioniste. Nous savons tous que celle-ci l'a utilisée pour ses programmes nucléaires que la communauté internationale avait légitimement condamnés.

L'un des derniers maillons de cette chaîne d'actes illégitimes est le fait qu'Israël a récemment lancé dans l'espace un satellite, étendant ainsi la course aux armements qu'elle a imposée à la région du Moyen-Orient, à l'espace, au moment même où la communauté internationale, y compris les pays arabes, souhaite mettre fin à la course aux armements et la remplacer par le développement. Voilà pourquoi nous lançons un appel à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et à tous ceux qui ont à coeur les intérêts de la paix et de la sécurité internationales, afin qu'ils ne coopèrent pas avec Israël ou l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire ou tout autre domaine connexe.

Une fois de plus, nous demandons instamment que soit prévenue la course aux armements dans l'espace car ce serait très dangereux pour la paix et la sécurité du monde. Nous joignons ici notre voix à celle de la communauté internationale qui, légitimement, a demandé que soient conclues une ou plusieurs conventions afin d'empêcher cette course, sous quelque forme que ce soit. Notre position est bien connue, à savoir qu'il faut d'urgence protéger les pays qui ne sont pas dotés de l'arme nucléaire contre le recours ou la menace du recours à des armes nucléaires.

Les Nations Unies renouvellent depuis 25 années leur appel en faveur de l'interdiction totale de tous les essais nucléaires et de la nécessité de négocier un traité international dans ce domaine sans recourir à des prétextes relatifs au

M. Abulhasan (Koweït)

processus de vérification pour mettre au point davantage d'armes nucléaires. Nous appuyons également toute mesure ou initiative susceptible d'être prise en vue de l'interdiction effective des armes biologiques et chimiques et d'en arrêter immédiatement l'emploi, la mise au point et l'accumulation.

Etant donné que la mise au point d'armes conventionnelles contribue à la course aux armements, nous demandons la réduction immédiate des forces armées et des armements conventionnels et, progressivement, une plus grande réduction de ces forces, outre le gel et la réduction des budgets militaires.

Avant de conclure, je tiens à dire que mon pays appuie sans réserve le rôle central de l'Organisation des Nations Unies et ses principales responsabilités dans le domaine du désarmement et à souligner une fois de plus que nous appuyons et encourageons également tous les mouvements et toutes les campagnes qui, de par le monde, luttent contre la course aux armements afin d'assurer la paix et la sécurité à l'humanité tout entière.

Mme URIBE DE LOZANO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, nous nous conformerons à l'article 110 que vous nous avez rappelé il y a quelques jours, mais auparavant, nous souhaitons vous exprimer notre admiration pour ce que vous faites, vous, combattant de la paix et du désarmement. Nous connaissons vos nombreuses qualités humaines et intellectuelles dont nous sommes bénéficiaires. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans la tâche que vous commencez et vous assurons dès aujourd'hui de toute notre collaboration.

Au moment même où les Nations Unies naviguent au gré de vents favorables et où les effets de la détente entre les grandes nations commencent à se faire sentir, nous espérons de nouveau que la raison l'emportera dans toutes les délibérations sur les questions décisives pour l'avenir de l'humanité.

Si l'on peut voir dans le processus historique dont nous sommes témoins aujourd'hui le signe d'une paix véritable, nous pouvons également espérer que ce processus nous donnera de nombreuses possibilités de semer et de récolter l'humanisme et la solidarité, comme ce fut le rêve des fondateurs de l'Organisation.

Lorsqu'on a créé les Nations Unies pour grouper tous les pays "épris de paix", ce fut sur la base de l'égalité absolue entre tous et de l'acceptation de la coexistence et de la coopération entre pays régis par des systèmes économiques et sociaux différents. C'était en somme consacrer la reconnaissance d'une conscience de l'espèce et d'un intérêt commun de l'humanité pour la paix et le développement

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

ordonné. L'acceptation de privilèges en faveur des grandes puissances semblait confirmer la conviction qu'on arriverait à concilier les intérêts de la grande communauté humaine et ceux de ces pays. Mais ces privilèges ne devaient pas exclure - et c'était là l'idée claire énoncée à l'origine - la participation de tous les Etats au maintien de la paix et, de ce fait, au désarmement, ce qui permettrait d'octroyer les ressources nécessaires à la tâche du développement. Même l'ancienne Société des Nations avait montré que devaient participer à ces négociations non seulement les grandes puissances dont il était possible de craindre un affrontement, mais également les représentants de pays étrangers à la rivalité existant entre ces superpuissances. C'était là reconnaître que le désarmement intéresse le monde entier.

Le désarmement intéresse tous les peuples. Il intéresse le simple citoyen des pays développés, comme celui des régions en voie de développement; il intéresse celui qui a conscience du danger des armes et celui qui en subit les conséquences; il intéresse celui qui croit dans les Nations Unies et celui qui sait que leur action participe d'une entreprise universelle aux fins d'éviter la guerre et d'assurer la paix.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

De toute évidence, le désarmement est d'un intérêt vital pour tous ceux qui, représentant ces millions d'hommes et de femmes, participent au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce processus de désarmement. La véritable lutte contre la course aux armements doit être menée avec la participation de tous les Etats et au bénéfice de chacun des millions d'êtres humains qui habitent la planète. Puisque c'est le désarmement qui devra conduire à la paix, il n'y aura pas de paix authentique si les mesures de désarmement obéissent aux seuls intérêts des puissants en méconnaissant les aspirations de l'homme de la rue.

L'homme de la rue avait espéré que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement contribuerait à faire prendre conscience au niveau mondial que la sécurité ne peut être fondée sur la capacité d'autodestruction et d'anéantissement. Il avait également espéré que l'on reconnaîtrait l'impérieuse nécessité du désarmement et du développement pour parvenir à la paix. Nous avons appris que si nous aspirons tous à la paix, elle nous échappe encore.

Cependant, au cours de la troisième session extraordinaire, le renforcement du dialogue a permis de mieux comprendre la précarité de la sécurité des pays en développement, qui est étroitement liée aux conflits sociaux, à l'instabilité économique et à la sécurité internationale.

Tout ce que nous avons entendu et vécu concernant le processus de développement nous confirme que l'on ne peut parler de paix tant que la pauvreté existe. Nous avons également découvert une forme de développement moins acceptable que celle avancée par ceux qui prétendent que le développement peut réduire progressivement la tension sociale et accroître graduellement la confiance et la satisfaction de la population.

Au contraire, le processus de développement peut se caractériser par l'élargissement du fossé entre les attentes et les réalisations, en d'autres termes, par une prise de conscience accrue des privations et une moindre tolérance de la pauvreté et des privilèges. Pour les masses opprimées par la pauvreté, la voie vers le développement peut correspondre à une période d'hostilités naissantes, de frustrations fréquentes et d'inquiétude et d'insatisfaction croissantes.

Mais les couches les plus favorisées de la population doivent également payer le prix du développement. Les inévitables réajustements sociaux, la disparition de

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

tout un ensemble de valeurs, les ressentiments suscités par l'apparition de nouvelles classes politiques, sociales et économiques, sont tous des facteurs inhérents à cette évolution. Il est donc faux de croire que le processus de développement correspond à une période d'harmonie sociale croissante. Il correspond beaucoup plus probablement à une période de division et de mécontentement.

Ceux qui veulent s'ingérer dans le processus pacifique de développement des pays en retard - processus difficile en soi - connaissent parfaitement leur vulnérabilité. Les idéologies et les armes, le terrorisme et la subversion, les prophéties et les campagnes de propagande, traversent mers et continents et revêtent les formes les plus variées et les plus hétérogènes pour dominer le monde, car il est toujours trop risqué d'essayer d'y parvenir par la guerre. Il n'est pas difficile de considérer des actes de violence comme partie intégrante d'un système général dans lequel des situations qui menacent la sécurité mondiale créent une interaction.

Il convient également de parler des effets néfastes du trafic d'armes sur la scène internationale. Nous sommes conscients du problème particulier que pose pour des pays comme la Colombie toute activité de la part des fabricants et des trafiquants d'armes en faveur de ce trafic d'armes. Nous devons reconnaître l'importance de ce crime et expliquer ses liens avec les troubles politiques que connaissent de nombreux pays ainsi que son impact sur les perspectives de paix et de développement. Ceux qui commettent ce crime succombent à l'argent, incitent à la violence et, dans la majorité des cas, portent atteinte aux valeurs fondamentales qui ont donné leur force à nos démocraties. Cependant, ils ne connaîtraient pas un tel succès si de grands secteurs ne cherchaient pas à légitimer ce trafic d'armes dans un but lucratif.

Nous reconnaissons que l'un des obstacles pour lutter contre ce fléau qui touche tant de pays est dû au fait que, dans la plupart des cas, ce trafic se fait dans la clandestinité.

Nous croyons toutefois qu'une véritable compréhension, associée à un strict refus de toute entrave à l'amélioration des relations entre les pays, serait le meilleur moyen de résoudre un problème qui, comme le trafic d'armes, augmente les tensions internationales et peut facilement en faire des conflits ouverts, dans diverses régions du monde.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

Le trafic d'armes va souvent de pair avec le trafic très puissant des stupéfiants et le terrorisme. Malheureusement, ces fléaux touchent en même temps et sans discrimination diverses régions du monde, en raison d'une synchronisation diabolique.

Je tiens maintenant à citer une déclaration faite par M. Julio Londoño, Ministre des affaires étrangères de la Colombie :

"La fabrication illégale d'armes classiques à des fins lucratives de la part des pays industrialisés et l'indifférence alarmante des Etats dans lesquels ce commerce s'opère, quasiment ouvertement, entre les mains des trafiquants, ne font que renforcer ce marché extrêmement néfaste où le crime, le trafic des stupéfiants et le terrorisme, avec des ressources économiques illimitées, peuvent acquérir tous les instruments nécessaires à leurs sinistres objectifs ou soutenir des forces susceptibles de déstabiliser, par l'intermédiaire d'autres personnes, des gouvernements véritablement authentiques.

L'Assemblée générale et d'autres instances internationales doivent tenir compte des conséquences de la course aux armements classiques pour certains pays en développement dont les budgets de défense sont obligatoirement limités et qui sont victimes des industries de guerre d'autres pays."

Dans son intervention à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Ministre des affaires étrangères a déclaré :

"La communauté internationale ne peut rester indifférente face à cette escalade du trafic illicite d'armes. Dans bien des cas, on connaît l'identité des trafiquants et leurs lieux de résidence. Seuls ne semblent pas les connaître les gouvernements des pays où ils se livrent à leurs activités, ignorants des modes d'échange de ces instruments de terrorisme et de guerre.

Je suis convaincu que les Etats Membres peuvent renforcer leur système de surveillance interne s'ils veulent réduire ce trafic illicite qui ravive les conflits mondiaux sans respect pour les frontières géographiques ou idéologiques." (A/S-15/PV.10, p. 22)

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

Il serait difficile d'ajouter quoi que ce soit à ces arguments puissants du Ministre des affaires étrangères de mon pays, si ce n'est en citant ce qu'a dit le Pape Jean-Paul II dans son Encyclique "Sollicitudo Rei Socialis" :

"Si la production des armes représente un grave désordre dans le monde actuel compte tenu des besoins véritables des hommes et de l'utilisation des moyens adéquats pour les satisfaire, leur commerce n'en est pas moins aussi grave. Qui plus est, il faut ajouter, à propos de celui-ci, que le jugement moral que l'on porte à cet égard est encore plus sévère. Nous nous trouvons ainsi confrontés à un phénomène étrange : tandis que les activités d'assistance économique et les plans de développement buttent sur l'obstacle que constituent les barrières idéologiques insurmontables, les barrières tarifaires et les lois du marché, les armes de toutes provenances circulent en toute liberté dans les différentes régions du monde. Et personne n'ignore que, dans certains cas, les prêts de capitaux accordés par les pays développés ont servi à acheter des armements dans les pays en développement."

Nous avons entendu dire à plusieurs reprises dans cette salle que la clef de la paix par le désarmement est celle du réalisme. Nous en convenons. Penchons-nous alors sur cette réalité : les morts, les corps mutilés, les corps lacérés que nous montrent chaque jour les moyens de communication ne sont-ils pas réels?

A moins que les photographies parues dans les journaux soient truquées, à moins que les émissions de télévision filmées dans les zones de conflit soient de simples effets cinématographiques, il faudrait être aveugle ou sourd pour ne pas se rendre compte que les victimes de ces armes classiques fabriquées pour tuer des gens de la manière la plus efficace et la plus rapide possible sont la manifestation quotidienne de la réalité mondiale.

En permettant le libre accès aux instruments de mort, le commerce sans entraves des armes menace les droits les plus sacrés de tout être humain et, surtout, le droit à la vie.

Il est évident qu'une optique politique et économique déshumanisée préside au commerce des armes. Voilà pourquoi il sera nécessaire de faire naître, dans un contexte international, une prise de conscience de ce problème qui soit conforme aux droits de l'homme et aux normes du droit international consacrés par la

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

Charte des Nations Unies. A cet égard, mon gouvernement a contribué à l'élaboration du document A/43/668, en date du 30 septembre 1988, distribué au titre de divers points de l'ordre du jour dont l'examen a été confié à la Première et à la Troisième Commission.

En considérant de nouveau la question des transferts internationaux d'armes à la présente session de l'Assemblée générale, nous ne cherchons pas seulement à condamner ces transferts d'armes qui violent les droits de l'homme et les normes internationales. Nous voudrions dégager un consensus sur la nécessité d'explorer les mécanismes multilatéraux, régionaux et nationaux qui nous permettraient de faire face à ce problème. A cette fin, les Gouvernements colombien et costa-ricien présenteront à la Première Commission un projet de résolution dont l'objectif final est la régulation des transferts internationaux d'armes.

Nous sommes parvenus à une étape où l'on reconnaît toute l'ampleur du problème, non seulement quant à ses conséquences, que nous connaissons déjà, mais quant à la façon dont ces transferts d'armes ont étendu encore plus leurs tentacules sur l'économie mondiale et quant à leur incidence sur la sécurité internationale.

Plusieurs orateurs ont exprimé leur préoccupation face à ce problème et ont dit à juste titre que nous aurions la possibilité, à l'Organisation des Nations Unies, de l'aborder avec tout le sérieux qu'il mérite. Nous espérons pouvoir compter sur leurs idées et leur appui au cours des débats qui auront lieu sur cette question à la présente session de l'Assemblée générale. Nous espérons également pouvoir compter sur la coopération de tous les Etats Membres pour dégager un consensus qui nous permettrait de mettre au point, dans ce cas, de véritables mesures d'établissement de la confiance au niveau international et de prouver aussi à la communauté internationale que notre organisation s'efforce d'élaborer tous les principes qui l'inspirent, sans qu'aucun interdit ne frappe leur examen, renforçant ainsi la confiance que nous avons mise dans le système, sous tous ses aspects, et facilitant également le processus de désarmement et de coexistence internationale.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais dire quelques mots au sujet de la première semaine de nos travaux qui est sur le point de se terminer.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance à toutes les délégations pour la coopération qu'elles m'ont fournie au cours de cette première semaine, pendant laquelle, je crois, nos travaux ont pris un bon départ.

Les déclarations ont généralement été d'une haute tenue, ce qui reflète l'aspect plus positif de la situation internationale d'aujourd'hui. Mais, outre les déclarations que nous avons entendues, des consultations intensives ont eu lieu au sujet d'un certain nombre de projets de résolution, et je crois que ces consultations augurent bien du succès de nos travaux.

Nous avons également tenu une réunion des amis du Président au début de la semaine pour examiner la question de la rationalisation de l'ordre du jour. Ce travail progresse, et j'ai l'intention de présenter à une réunion prochaine des amis du Président certaines suggestions de rationalisation. Je reviendrai donc bientôt sur cette question.

Je voudrais aussi remercier les autres membres du Bureau de leur coopération et les membres du Secrétariat qui sont ici près de moi, et, bien sûr, le personnel du Département des affaires de désarmement qui travaille si durement pour nous.

Je crois qu'il est également approprié de remercier les préposés aux services de conférence qui sont ici dans la salle avec nous et les interprètes, qui contribuent tous de manière si précieuse à nos travaux.

Je vais donc clore les débats de cette première semaine sur une note et dans une atmosphère très positives. Je crois que nous avons bien engagé, cette année, les travaux de la Première Commission pour une heureuse session.

La séance est levée à 17 heures.